

Panorama sur la «dent» des ongulés (I/II)

Le groupe «Forêt et faune sauvage» de la Société forestière suisse a dressé une vue d'ensemble de l'influence du chevreuil, du chamois et du cerf sur la forêt suisse. Cet article aborde l'évaluation de cette pression sur la régénération. Le second volet traitera des relevés du taux d'abrutissement.

Par Michiel Fehr, Maurus Frei, Sandro Krättli, Olivier Schneider, Markus Huber, Andrea D. Kupferschmid*

Les discussions à propos des «dégâts du gibier» échauffent les esprits depuis plusieurs générations de chasseurs et de forestiers. Du fait de la recolonisation du cerf dans de nombreuses parties de la Suisse, ce thème revient sur le devant de la scène. Qu'en est-il précisément de l'influence du chevreuil, du chamois et du cerf sur la forêt suisse? Cette question a été approfondie par le groupe de travail «Forêt et faune sauvage» de la Société forestière suisse (SFS). Une vue d'ensemble nationale a été établie en se basant sur les relevés effectués dans 25 cantons, ainsi que sur les données du 4^e Inventaire forestier national (IFN, 2009–2013).

Les jeunes pousses et les bourgeons des petits arbres figurent depuis toujours dans le régime alimentaire des chevreuils, des chamois et des cerfs. Ces animaux sont dépendants de ces sources de nourriture et peuvent ainsi influencer négativement le rajeunissement naturel des forêts. C'est pourquoi les cantons ainsi que l'IFN procèdent régulièrement à des relevés de l'influence de l'abrutissement, respectivement du taux d'abrutissement dans nos forêts. Celles exerçant une protection contre les chutes de pierres, les avalanches ou les glissements de terrain sont particulièrement sensibles; un ralentissement de la régénération ou même la perte de certaines essences peuvent y provoquer de gros problèmes et nécessiter la réalisation de coûteuses mesures (techniques) de remplacement. Si le choix des essences est limité par la nature, comme par exemple en forêt de montagne, la perte d'une essence est d'autant plus dommageable.

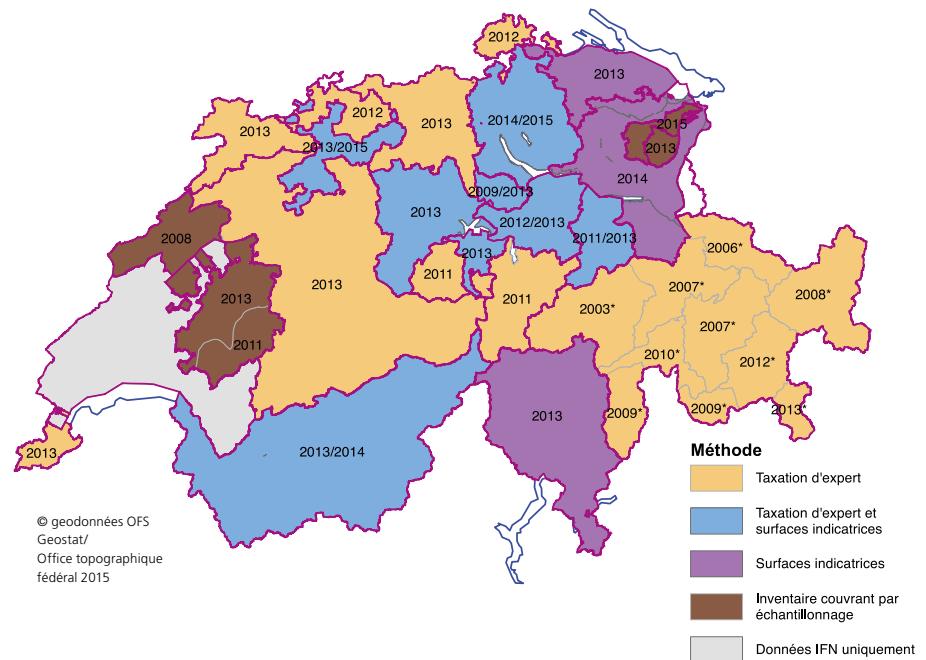


Fig. 1: Vue d'ensemble des données disponibles pour le rapport. Présentation selon les méthodes et l'année de l'évaluation respectivement de la publication.

Base de discussion objective

Mais les dégâts du gibier prennent une importance croissante dans l'ensemble des forêts. Les propriétaires subissent une limitation des options sylvicoles et les chercheurs rappellent l'importance d'une

large palette d'essences pour la biodiversité, la stabilité et la capacité d'adaptation de nos forêts face aux changements climatiques. Ces discussions sont encore attisées par la recolonisation, par le cerf, de plusieurs régions de Suisse.

Une vue d'ensemble nationale est-elle possible?

Le grand défi de la réalisation d'une vue d'ensemble nationale consiste à établir une synthèse de bases de données très différentes. En fonction des structures et des intérêts existants, chaque canton a développé sa propre méthode pour évaluer les effets du gibier sur le rajeunissement de la forêt. Les différentes méthodes ont été utilisées à des années différentes et avec des standards de qualité différents (fig. 1). La plupart des cantons ont réalisé des relevés par taxation d'expert de l'influence du gibier, en se basant sur des estimations grossières ou des listes de contrôle, des enclos témoins, des surfaces indicatrices ou d'autres moyens. Quelques cantons basent leur évaluation sur des relevés systématiques du taux d'abrutissement dans des surfaces indicatrices ou sur un réseau couvrant de placettes. L'influence de l'abrutissement peut cependant varier très fortement à l'échelle locale (fig. 4). Les évaluations sur de grands territoires cachent des situations d'abrutissement évaluées comme graves localement. Même si toutes les données compilées ne répondent pas à un standard scientifique, elles constituent une base pour les négociations dans le domaine forêt-gibier dans les divers cantons. Ainsi, elles ont également leur place dans une vue d'ensemble nationale.

* Michiel Fehr, Maurus Frei, Sandro Krättli et Andrea D. Kupferschmid sont membres du groupe de travail «Forêt et faune sauvage» de la Société forestière suisse (SFS).

Olivier Schneider est membre du comité de la SFS. Markus Huber et Andrea D. Kupferschmid sont collaborateurs scientifiques à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). Traduction: François Bossel, Bulle (FR), et Olivier Schneider

Ce que prescrit la loi

La Loi fédérale sur les forêts de 1991 (art. 27, al. 2) précise: «Ils [les cantons] édictent des prescriptions visant à prévenir une prolifération nuisible du gibier; ces prescriptions doivent permettre de garantir la conservation des forêts, en particulier leur régénération naturelle par des essences adaptées à la station, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures pour protéger les arbres. Lorsque cela n'est pas possible, les cantons prennent des mesures pour éviter les dommages causés par le gibier.»

Si, malgré une régulation de base des effectifs d'ongulés, les valeurs cibles de rajeunissement ne peuvent pas être atteintes sur plus de 25% de l'aire forestière sans recourir à des mesures de prévention des dégâts dus au gibier, l'*Aide à l'exécution Forêt et gibier* prescrit l'élaboration d'une stratégie forêt-gibier incluant un plan de mesures concrètes.

Avec la vue d'ensemble nationale présentée ici, le groupe de travail «Forêt et faune sauvage» de la SFS veut apporter une base de discussion objective sur cette thématique forêt-gibier et fournir des impulsions pour de futurs points forts de développement dans le domaine sylvicole.

Le gibier peut exercer des influences très diverses sur la forêt. La vue d'ensemble se limite cependant à l'aspect de l'abrutissement, tout en reconnaissant l'importance des dégâts de frayure et d'écorçage.

L'abrutissement évalué par les forestiers

L'influence de l'abrutissement a été évaluée au moyen de l'expertise effectuée par les gardes forestiers sur 65% de la surface forestière suisse, répartis dans 17 cantons (fig. 1 et 2). La qualité de ces relevés est très variable, allant d'une évaluation purement estimative par les forestiers jusqu'à une taxation systématique

selon des directives claires, parfois en combinaison avec des placettes d'inventaire et des expérimentations basées sur des enclos témoins (fig. 4).

En général, les surfaces sont réparties dans l'une des trois catégories suivantes, selon le système des «feux de signalisation»:

- **Classe d'influence 1** (en vert) influence de l'abrutissement inexiste ou faible
- **Classe d'influence 2*** (en jaune) selon le canton: influence de l'abrutissement peu claire, tolérable du point de vue sylvicole, voire disparition d'une essence
- **Classe d'influence 3** (en rouge) influence de l'abrutissement élevée ou intolérable du point de vue sylvicole.

* «Regroupement» de classes avec des limites différentes selon les cantons. Dans les cantons qui ne distinguent que deux classes, la classe supérieure a été attribuée de manière prudente à cette classe d'influence 2.



Fig. 4: Enclos témoin avec un rajeunissement abondant. Des petites surfaces clôturées permettent de bien démontrer le potentiel de régénération d'une station et sont utiles pour la taxation d'expert.

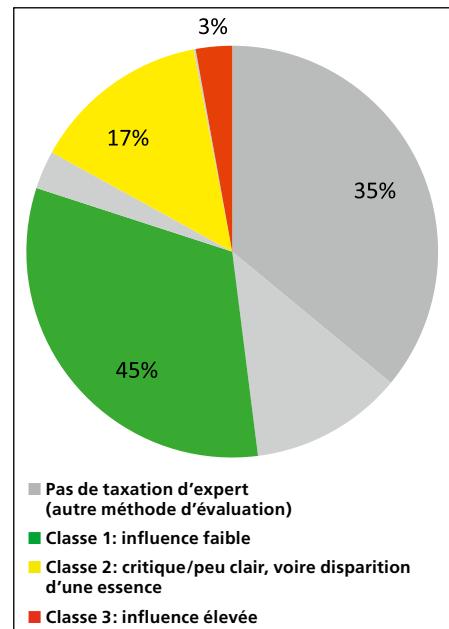


Fig. 2: Taxation d'expert de l'influence du gibier sur le rajeunissement des forêts en Suisse. Sur 35% de la surface forestière, l'évaluation n'est pas réalisée par taxation d'expert et se base sur des surfaces indicatrices, des inventaires couvrants par échantillonnage ou l'IFN (fig. 1). Pour les surfaces quadrillées, les données sont antérieures à 2009 et doivent être interprétées avec prudence par rapport à la vue d'ensemble de la situation actuelle (tab. 1).

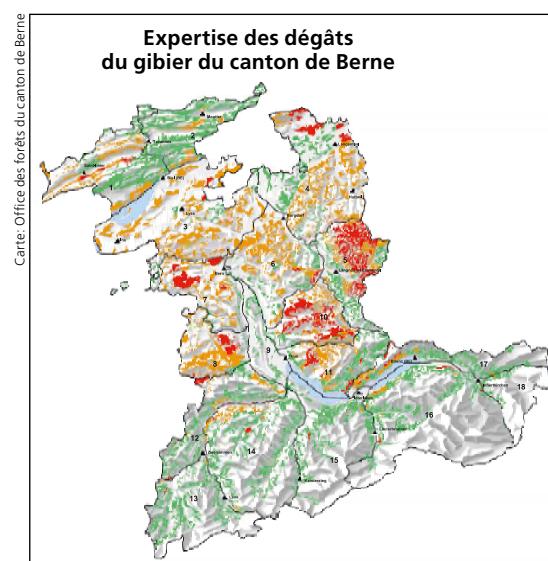


Fig. 3: Expertise des dégâts du gibier 2013 du canton de Berne. Evaluation de l'influence du gibier dans 18 zones de gestion du gibier selon les classes «tolérable» (en vert, le but de rajeunissement peut être atteint), «critique» (en orange, l'atteinte du but de rajeunissement est incertaine), et «intolérable» (en rouge, le but de rajeunissement ne peut pas être atteint). Des valeurs moyennes pour tout un canton ne reflètent que partiellement la situation de l'abrutissement.

D'après cette classification, 68% des surfaces forestières évaluées par taxation d'expert en Suisse se trouvent dans la classe 1, 27% dans la classe 2 et 5% dans la classe 3 (fig. 2 et tab. 1).

Différences intercantoniales

De grandes différences apparaissent entre les cantons (tab. 1). Sur Genève par exemple, 70% de la surface forestière est dans la classe d'influence 2 et 30% dans la classe d'influence 3. A l'inverse, dans le canton du Jura, l'influence du gibier est faible (100% en classe d'influence 1). Dans 10 des 17 cantons avec une taxation d'expert, plus de 25% de la surface des forêts est attribuée aux classes d'influence 2 et 3. Il faut cependant relever que la classe 2 ne possède pas les mêmes caractéristiques dans tous les cantons.

Là où des données sont disponibles pour de plus petites entités comme des zones de gestion du gibier ou des arrondissements forestiers, on voit apparaître les différences régionales à l'intérieur même des cantons. Plus les entités sont petites, plus les différences sont impor-

tantes. Exemple dans le canton de Berne: 11% de la surface forestière se trouve en classe d'influence 3 (tab. 1). Dans 3 des 18 zones de gestion du gibier, cette part varie entre 30 et 50% (fig. 3). Le seuil stratégique selon l'*Aide à l'exécution Forêt et gibier* (OFEV 2010; voir encadré) est dépassé dans six zones de gestion du gibier (correspondance du canton de Berne).

(à suivre)

Source principale de cet article:

Andrea D. Kupferschmid et al., «Einfluss wildlebender Huftiere auf die Waldverjüngung: ein Überblick für die Schweiz». *Journal forestier suisse*, novembre/décembre 2015, vol. 166, N° 6, pp. 420–431.

Canton	Année de taxation	Surface forestière en % selon les classes d'influence			Surface forestière taxée (ha)
		1	2	3	
AG	2013	25	68	7	48956
BE	2013	53	36	11	166592
BS/BL	2012	55 ^a	44 ^a	1 ^a	20883
GE	2013	0	70	30	3005
GL	2011	59	41	—	10331
GR	2003–2013 ^b	82	17	1	187590
JU	2013	100	0	0	39130
LU	2013	79	18	3	41013
NW	2013	90	10	0	7758
OW	2011	91	9	—	19547
SH	2011	62	29	9	28122
SO	2013	57	31	12	31486
SZ	2012	80	20	—	27112
UR	2011	71	29	0	16066
VS	2013	85	15	—	109009
ZG	2009	69	30	1	6424
ZH	2014	49	38	13	49700
Total		68	27	5	812 724

Tab. 1: Taxation d'expert de l'influence du gibier sur 65% de la forêt suisse répartis dans 17 cantons. (^a) % de chasses affermées au lieu de % de la surface; (^b) année de publication et non de taxation [différence jusqu'à env. 10 ans].

Cet article est tiré de

LA FORÊT

L'unique revue forestière de Suisse entièrement rédigée en français

Revue spécialisée dans le domaine de la forêt
et du bois, paraît 11 fois par an

Editeur:  **ForêtSuisse**
Association des propriétaires forestiers

Président: Max Binder
Directeur: Markus Brunner
Responsable d'édition: Urs Wehrli

Rédaction:
Rosenweg 14, 4501 Soleure
Tél. 032 625 88 00, fax 032 625 88 99
laforet@foretsuisse.ch
Réd. en chef: Fabio Gilardi (fg), gilardi@foretsuisse.ch
Réd. adjoint: Alain Douard (ad), douard@foretsuisse.ch

Administration:
Rosenweg 14, 4501 Soleure, tél. 032 625 88 00,
fax 032 625 88 99, www.foretsuisse.ch

annonces:
Gassmann Media SA, Roger Hauser,
chemin du Long-Champ 135, CH-2501 Biel/Bienne
T +41 32 344 83 83, M +41 79 669 92 55
service@gassmann.ch

Abonnements:
Manuela Kaiser, kaiser@waldschweiz.ch

Prix de vente:
Abonnement annuel: Fr. 89.–. Prix spéciaux pour apprentis,
étudiants, retraités et groupes. Prix à l'unité: Fr. 10.–

Tirage:
1654 ex. (REMP 22.9.2015)

Impression:
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1, 3001 Berne

La reproduction des articles est autorisée uniquement
avec l'accord de la rédaction.
Mention des sources obligatoire

Label de qualité
du groupe presse
spécialisée
de l'Association
de la presse suisse



ISSN 0015-7597



OUI, JE M'ABONNE À LA FORÊT (onze numéros par an)

Tarifs 2016: Fr. 89.– par an
Fr. 59.– par an (apprentis, étudiants, retraités)
Fr. 118.– ou euros 98.– par an (pour l'étranger)

Entreprise/Nom/Prénom _____

Profession _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Tél. _____

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:

Service abonnements, LA FORÊT, ForêtSuisse, Rosenweg 14, CH-4501 Soleure

ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne